

e-ID

Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID, LeID)

But

Une preuve d'identité électronique (e-ID) doit être introduite en Suisse. Elle sera émise et exploitée par la Confédération.

Situation actuelle

Il faut s'identifier pour de nombreuses commandes et démarches en ligne. À présent, on utilise souvent une photo de la pièce d'identité physique (ID) à cet effet. L'introduction d'une pièce d'identité électronique (**e-ID**) a déjà été rejetée une fois par le peuple en 2021, surtout car des entreprises privées auraient délivré l'e-ID.

Le Parlement souhaite désormais transférer la responsabilité de l'e-ID à la Confédération. Elle serait chargée d'émettre l'e-ID, d'exploiter le système associé et de garantir la protection de la sphère privée et la sécurité des données. Pour cela, le Parlement a élaboré une nouvelle loi fédérale. Un **référendum** a été lancé contre cette loi fédérale. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, la loi fédérale sur l'e-ID entrera en vigueur. Toutefois, l'e-ID ne sera introduite au plus tôt qu'à la mi-2026. Son utilisation sera facultative et gratuite.

L'e-ID pourra notamment être utilisée pour prouver son âge, ouvrir un compte bancaire ou commander un extrait de casier judiciaire. Les personnes résidant en Suisse et les personnes suisses vivant à l'étranger pourront demander l'e-ID.

L'e-ID sera demandée auprès de la police fédérale et sera liée au propre smartphone. Si le smartphone est perdu, une nouvelle e-ID devra être demandée. Dans l'application d'e-ID « swiyu », d'autres documents, comme le permis de conduire, pourront aussi être enregistrés sous forme de preuves numériques.

Les données générées lors de l'utilisation de l'e-ID ne pourront être stockées qu'avec le consentement explicite des utilisatrices et utilisateurs.

e-ID

Une e-ID est une preuve d'identité électronique d'une personne. Une e-ID comprend généralement toutes les données figurant sur une pièce d'identité physique. Il s'agit par exemple du lieu d'origine, de la nationalité et d'une photo du visage. L'e-ID comprend en outre le numéro AVS et le lieu de naissance.

Référendum facultatif

Les lois fédérales sont adoptées par le Parlement (Conseil national et Conseil des États). Normalement, le corps électoral ne vote pas sur une loi fédérale. Toutefois, si 50 000 signatures sont recoltées en 100 jours, une votation populaire a lieu. Le corps électoral doit alors décider s'il souhaite accepter ou non la loi. C'est ce que l'on appelle un référendum facultatif.

Oui

Arguments des partisans :

- Les preuves d'identité électroniques actuelles sont compliquées et peu sûres. La Suisse a besoin de l'e-ID pour participer à la transition numérique.
- L'e-ID apporte de la clarté. Les utilisatrices et utilisateurs savent exactement à qui leurs données sont communiquées.
- L'e-ID protège la vie privée. Moins de données sont partagées que lorsqu'on présente sa carte d'identité.

Non

Arguments des opposants :

- Les entreprises privées stockent les données sensibles de l'e-ID. Cela peut mener à des abus.
- L'e-ID permet de suivre les activités des citoyennes et citoyens. Cela porte atteinte à la vie privée et peut conduire à des manipulations ou à une surveillance.
- Il n'est pas certain que l'e-ID reste facultative. On pourrait être contraint d'utiliser les technologies numériques.

Conseil national



oui

170 oui
25 non
1 abstention

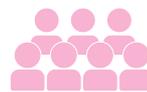
Conseil des États



oui

43 oui
1 non
0 abstention

Conseil fédéral



oui



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/e-id-fr